



**PROCES VERBAL DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN**

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2023

Date de la convocation 18 octobre 2023

Secrétaire de séance Jean ZORDAN

Président Arnaud SPET

Membres du bureau en exercice :	20
Membres présents ayant pouvoir de vote :	17
<i>Membres présents :</i>	19
Nombre de votes :	17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures cinquante, les Membres du bureau désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se sont réunis, dûment convoqués par lettre du dix-huit octobre deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Arnaud SPET à Buding dans le restaurant Domaine du Moulin.

ETAIENT PRESENTS :

Commune	Membre		Commune	Membre
ABONCOURT	G. RIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	KOENIGSMACKER	P. ZENNER <input checked="" type="checkbox"/>
BETTELAINVILLE	B. DIOU	<input type="checkbox"/>		A. SPET <input checked="" type="checkbox"/>
BOUSSE	P. KOWALCZYK	<input checked="" type="checkbox"/>	MALLING	M-R. LUZERNE <input type="checkbox"/>
BUDING	A. GUTSCHMIDT	<input checked="" type="checkbox"/>	MONNEREN	P. SCHNEIDER <input checked="" type="checkbox"/>
DISTROFF	M. TURQUIA	<input checked="" type="checkbox"/>	OUDRENNE	B. GUIRKINGER <input checked="" type="checkbox"/>
GUENANGE	P. TACCONI	<input checked="" type="checkbox"/>	RURANGE-L.-TH	P. ROSAIRE <input checked="" type="checkbox"/>
	M-R. CINTAS	<input checked="" type="checkbox"/>	STUCKANGE	O. SEGURA <input checked="" type="checkbox"/>
INGLANGE	L. MADELAINE	<input type="checkbox"/>	VALMESTROFF	J. ZORDAN <input checked="" type="checkbox"/>
KEDANGE/C.		<input type="checkbox"/>	VECKRING	P. JOST <input checked="" type="checkbox"/>
KEMPLICH	P. BERVEILLER	<input checked="" type="checkbox"/>	VOLSTROFF	I. CORNETTE <input checked="" type="checkbox"/>
KLANG	A. PIERRAT	<input checked="" type="checkbox"/>		

Elus invités suite à leur délégation de fonction :

Commune	Membre	Absence excusée	Délégation au domaine
HOMBOURG-BUDANGE	D. HILBERT	<input checked="" type="checkbox"/>	Des forêts
BERTRANE	J-L. PERRIN	<input checked="" type="checkbox"/>	Du monde agricole

ABSENCES ET POUVOIRS :

Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à	Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	



L'ordre du jour

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Validation du PV du Bureau Décisionnel du 12 septembre 2023
- C. Rapports :
 - 1. VIE ASSOCIATIVE - Soutien aux associations et participations communautaires pour l'exercice 2023
 - 2. SUBVENTIONS - Pistes cyclables : sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat (DSIL 2024)
 - 3. SUBVENTIONS - Aire de jeux Buding : sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL 2024)
 - 4. MARCHES PUBLICS - Travaux de construction d'un hall pour les services techniques à Buding - lot 2 : gros-œuvre - Avenant n°2
 - 5. Divers et informations

A. SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau Communautaire est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité de désigner M. Jean ZORDAN pour remplir cette fonction.

B. VALIDATION DU PV DU BUREAU DECISIONNEL COMMUNAUTAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023

Adoption à l'unanimité.

C. RAPPORTS

Point n° 01 : VIE ASSOCIATIVE - Soutien aux associations et participations communautaires pour l'exercice 2023

Point présenté par le Président.

À l'occasion du Bureau Décisionnel Communautaire du 18 avril 2023, un certain nombre de participations et subventions au bénéfice d'associations ont été votées pour le présent exercice budgétaire.

Dans le respect des règles comptables applicables, et en complément des soutiens financiers d'ores et déjà adoptés au titre de l'année 2023, il est proposé au Bureau Décisionnel Communautaire le versement d'une aide complémentaire ci-après détaillée.

Cette proposition fait suite aux subventions aux associations partenaires des semaines ARC AD Moselle Jeunesse et des demandes reçues après l'instruction des dossiers de demande de soutien, qui ont été examinées et ont reçu un avis favorable de la Commission « Jeunesse et Vie Associative » réunie le 10 octobre 2023.

Elle concerne le versement de :

La thématique « Animation » :

Pour la sous-thématique « Evènementiel » :

- D'une somme de 500 € pour l'Association des Conciliateurs de Justice de Moselle pour la tenue des permanences sur le territoire de l'Arc Mosellan ;
- D'une somme de 500 € pour l'association Green Team Distroff Bike Crew pour l'organisation d'un cyclocross et un bike & run le 28 et le 29 octobre ;
- D'une somme de 500 € pour la compagnie de théâtre Nihilo Nihil en partenariat avec l'harmonie de Distroff à l'occasion de leur centenaire avec l'organisation d'un évènement musical et théâtral « Plume d'Ange » de Nougaro en partenariat avec l'harmonie de Distroff le 11 juin dans la cour du Moulin de Buding ;
- D'une somme de 500 € pour le Karaté de Veckring pour l'organisation d'une compétition mondiale à Porec (CROATIE) ;
- D'une somme de 500 € pour Courir à Bousse pour l'organisation de la mini boussoisse le 22 juin et la Boussoisse le 27 août ;
- D'une somme de 500 € pour l'Association espace sports et culture de Malling pour l'organisation d'un trail « course nature » le 5 novembre.

Pour la sous-thématique « ARC AD » :

- D'une somme de 530 € pour la Société Nautique Basse Moselle pour son stage et ses interventions voile lors des semaines ARC AD Moselle Jeunesse 2023 ;
- D'une somme de 250 € pour l'association Eau vice de Buding pour son partenariat dans la semaine cinéma du 10 au 14 juillet organisée par Les Courtisans et financée par la DRAC ;
- D'une somme de 2 500 € pour l'Ecole de musique de Bousse pour l'organisation d'une semaine comédie musicale lors des semaines ARC AD Moselle Jeunesse 2023 ;
- D'une somme de 170 € pour l'association La Sandre pour ses interventions pêche lors des semaines ARC AD Moselle Jeunesse 2023 ;
- D'une somme de 500 € pour la compagnie de théâtre de Nihilo Nihil pour l'organisation d'une semaine danse contemporaine ;
- D'une somme de 800 € pour le centre social Le Lierre pour ses interventions numérique lors des semaines ARC AD Moselle Jeunesse 2023 ;
- D'une somme de 1 300 € pour l'association Les Trouvères du Tillet pour l'organisation d'une semaine médiévale fantastique du 30 octobre au 3 novembre.

Tous ces engagements proposés sont imputés au chapitre 65. La validité de la décision prise par le Bureau Décisionnel Communautaire est fixée à l'exercice auquel elle se rapporte. Toute demande non sollicitée sur l'exercice concerné ne pourra être instruite que sur l'exercice suivant.

Vu les articles L. 5211-10 et L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse et Vie Associative réunie le 10 octobre 2023 ;

Le Bureau Décisionnel Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les individualisations de soutien telles que détaillées dans le tableau présenté par Monsieur le Président et spécifié en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à la notification du montant de ces subventions à leurs différents bénéficiaires et à signer toute pièce ou document nécessaire à leur versement ou mise en œuvre.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNAUTAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

		Prévisions budgétaires animations 2023	140 000,00 €
		Bureau Décisionnel du 05/04/2023	125 401,00 €
		Reste	5 499,00 €
Thématique	Pièce	Tiers	Montant
Evènementiel	Tenue de permanences à Bertrange, Guenange et Metzervisse, Guenange pour gérer des conflits à l'amiable	ASSOCIATION DES CONCILIAUTEURS DE JUSTICE DE MOSELLE	500,00 €
Evènementiel	Compétition mondiale à Porec (CROATIE)	KARATE VECKRING	500,00 €
Evènementiel	Evènement musical et théâtral "Plume d'Ange" de Nougaro en partenariat avec l'harmonie de Distroff pour leur centenaire le 11 juin dans la cour du Moulin de Buding	NIHILO NIHIL THEATRE (code : 492)	500,00 €
Evènementiel	Mini boussoisse le 22 juin et Boussoisse le 27 août	COURIR A BOUSSE	500,00 €
Evènementiel	Cyclo cross & bike and run les 28 et 29 octobre	GREEN TEAM DISTROFF BIKE CREW	500,00 €
Evènementiel	Trail'Malling "course nature" le 5 novembre	ASSOCIATION ESPACE SPORT ET CULTURE DE MALLING	500,00 €
Total Evènementiel			3 000,00 €
ARC AD	Interventions voile	SOCIETE NAUTIQUE BASSE MOSELLE	530,00 €
ARC AD	Semaine cinéma à l'initiative de l'association Les Courtisansfinancée par la DRAC	EAU VIVE DE BUDING	250,00 €
ARC AD	Interventions pêche	LA SANDRE BOUSSE	170,00 €
ARC AD	Semaine danse contemporaine	NIHILO NIHIL THEATRE (code : 492)	500,00 €
ARC AD	Semaine comédie musicale	ECOLE DE MUSIQUE DE BOUSSE	2 500,00 €
ARC AD	Semaine multimédia	CENTRE LE LIERRE THIONVILLE	800,00 €
ARC AD	Semaine médiévale fantastique	LES TROUVERES DU TILLET	1 350,00 €
Total ARC - AD			6 100,00 €
Total Animation			9 100,00 €

Point n° 02 : SUBVENTIONS - Pistes cyclables : sollicitations d'une subvention auprès de l'Etat (DSIL 2024)

Point présenté par le Président.

Le Conseil Communautaire a validé lors de sa séance du 21 décembre 2021 un plan de financement pour réaliser un réseau de pistes cyclables sur le territoire de l'Arc Mosellan et a autorisé le président à solliciter les partenaires financiers pour l'octroi de subventions.

Pour mémoire, le projet prévoit globalement la création de 4 itinéraires selon 2 axes :

- **Axe Est-Ouest Liaison Sarre/Moselle (CCB3F / CCRM)**
 - Tranche 1 : Oudrenne/Kédange-sur-Canner 12,9 kms
 - Tranche 3 : Metzeresche/Volstroff/Bousse/Guénange 11 kms
- **Axe Nord-Sud Liaison CAPFT / CCHCPP**
 - Tranche 2 : Bettelainville/Kédange-sur-Canner 13,6 kms
 - Tranche 4 : Metzeresche/ Distroff 4,1 kms

Les travaux relatifs à la tranche 1 et 2 sont presque achevés. Le programme prévoit la réalisation de la tranche 3 en 2024.

Compte-tenu des derniers chiffrages de travaux reçus, le coût de travaux de ces tranches s'élèverait à :

	Travaux HT	MO HT	Base HT
Tranche 3 : Metzeresche/Volstroff/Bousse/Guénange 11 kms	2 390 000 €	145 000 €	2 535 000 €

Le plan de financement prévisionnel de ces tranches est le suivant :

Travaux	2 390 000 €	Etat (DSIL 2024)	633 750 €	25%
MO	145 000 €	Département (Ambition Moselle)	354 406 €	14%
		DREAL	654 202 €	25.8%
		CCAM	892 642 €	35.2%
Total	2 535 000 €	Total	2 535 000 €	100%

Il est désormais proposé de solliciter les Services de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 pour la tranche 3, à hauteur de 25%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Le Bureau Décisionnel Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel de la tranche 3 de l'opération ;
- DE SOLLICITER les Services de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) 2024 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder, dans cette perspective, au dépôt du dossier de demande de subvention correspondant ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à la signature de tout document nécessaire à la réalisation effective de cette opération.

Point n° 03 : SUBVENTIONS - Aire de jeux Buding : sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat (DETR-DSIL 2024)

Point présenté par le Président.

Le site de Buding dispose d'une aire de jeux pour les enfants de moins de 12 ans. Très fréquentée, elle présente un véritable intérêt et attire de nombreuses familles.

Afin de développer de nouveaux jeux, il est proposé un nouvel aménagement. L'aire sera HQE et composée de plusieurs structures en bois. Des visuels d'implantation se trouvent en annexe.

L'opération, prévue au budget 2023, représente un coût estimatif de 125 000€ HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Travaux	125 000 €	Etat (DETR-DSIL 2024)	62 500 €	50%
		CCAM	62 500 €	50%
Total	125 000 €	Total	125 000 €	100%

Il est proposé de solliciter les Services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024, à hauteur de 50%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Le Bureau Décisionnel Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- DE SOLLICITER les Services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) 2024 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder, dans cette perspective, au dépôt du dossier de demande de subvention correspondant ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à la signature de tout document nécessaire à la réalisation effective de cette opération.

Dossier de présentation

Projet d'aménagement d'une Aire de jeux à :



BUDING (57)



www.jeux-imaj.com

Aménagement d'une aire de jeux à BUDING



Vue de dessus



Structure bois de Robinier pré-ado, thème Moulin



Structure bois de Robinier petits



Le panneau d'informations :

COM COM ARC MOSELLAN (57)

Point n° 04 : MARCHES PUBLICS - Travaux de construction d'un hall pour les services techniques à Buding - lot 2 : gros-œuvre - Avenant n°2

Point présenté par le Président.

Dans le cadre de la construction d'un hall pour les services techniques à Buding, le marché n°2022-12-002 a été conclu le 02/02/2023 avec BATI'S CONSTRUCTION - 57310 RURANGE-LES-THONVILLE, et ce, pour un montant de 183 430,85 € HT.

Un premier avenant a été conclu le 02/08/2023 pour un montant de 3 261,10 € HT.

Il est proposé de passer un second avenant portant sur l'ajout d'un escalier extérieur permettant l'accès depuis l'appentis vers le parking et l'entrée principale.

Cela a pour conséquence des surcoûts liés à des travaux supplémentaires, représentant un montant de 15 975 € HT.

Cet avenant n°2 porte ainsi le montant du marché à 202 666,95 € HT (+10,49% avenants 1 + 2).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du 28 juillet 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission des Marchés en Procédure adaptée réunie en date du 5 octobre 2023,

Le Bureau Décisionnel Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER les termes de l'avenant n°2 de la société BATI'S CONSTRUCTION, tel qu'annexé ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Point n° 05 : Divers et informations

Abattoirs

A la demande de certains maires, Mme Cornette fait savoir qu'elle fait circuler une pétition de soutien au Pole agroalimentaire transfrontalier Nord Mosellan qui aurait dû se situer sur le Port d'Illange. Le projet est en sursis jusqu'au 15 novembre. En effet, les banques privées ne suivent pas le projet s'élevant à un montant de 7 millions d'€, dans lequel les Collectivités ont déjà défini une participation de 5 millions d'€. Un collectif s'est créé avec les agriculteurs, les magasins de producteurs, des associations de consommateurs, pour organiser cette pétition qui sera transmise aux Présidents des Conseils d'Administration du Crédit agricole, de la Caisse d'Epargne et du Crédit Mutuel. Elle servira à défendre le projet et essayer de trouver un partenaire bancaire.

Pistes cyclables

M. Pierrat informe les élus qu'il a constaté des malfaçons sur les pistes cyclables du secteur, et ce malgré une augmentation de 35 % sur le tronçon Oudrenne/Kédange, et de 25 % sur celui de Kédange/Bettelainville.

Le Président répond qu'il a fait faire un contrôle d'épaisseur des pistes par carottage, et qu'en effet, suite à un constat de manque de matériaux, il est en négociation avec les entreprises.

Fonds de concours

M. Pierrat revient sur une demande d'évolution du règlement des fonds de concours qu'il avait formulée lors d'une précédente Conférence des Maires, de façon à permettre aux petites communes d'accéder à l'option 2 (énergie, environnement, documents d'urbanisme,). Il dit que ces petites communes ne pourront consommer les sommes allouées aux fonds de concours.

Le Président lui demande de lui présenter son projet pour l'aider dans ce dossier.

Véhicule partagé

M. Kowalczyk demande s'il est possible que le véhicule 9 places mis à la disposition des communes soit géré par le SAFE et accessible de la même manière que le prêt de matériel. Le Président répond que c'est effectivement prévu ainsi, et que ce sujet sera présenté lors d'un prochain Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance du Bureau Décisionnel levée à vingt heures et cinq minutes.

Le Président,
Arnaud SPET

Le Secrétaire,
Jean ZORDAN

